



LECQUES AQUANAUT

LECQUES AQUANAUT met à votre disposition, pour vos séjours tous ses moyens logistiques :

- L'Aquanaute, vedette rapide aluminium de 12m, pouvant accueillir 29 plongeurs + 1 Pilote.
- Le H2O, vedette aluminium de 10 m, pouvant accueillir 19 plongeurs + 1 Pilote.
- Une station de gonflage de 2 compresseurs et 300 m³ de tampons.
- 50 Équipements complets adultes et enfants en location.
- Un vestiaire équipé de douches, bac de rinçage et séchoir.
- Une salle de cours et une boutique de matériel de plongée.
- Des moniteurs et des pilotes de bateaux professionnels.

Modalités d'inscription :

Envoyez dans les meilleurs délais la fiche de réservation dûment complétée et signée (au verso), accompagnée d'un chèque d'acompte de 20% du montant total.

En cas de d'annulation plus d'un mois avant le séjour 50 % du montant de l'acompte reste acquis à LECQUES AQUANAUT, en cas d'annulation moins d'un mois avant le séjour, le montant de l'acompte reste acquis à LECQUES AQUANAUT.

Le solde du séjour sera perçu le jour de votre arrivée, aucun remboursement ne pourra intervenir pour des raisons autres que médicales.

Patrick BELLANTONIO

./..



LECQUES AQUANAUT

Contrat d'affrètement groupe 2018

Nom et adresse du club	
Tel :	

Directeur de plongée	Tel :
----------------------	-------

Arrivée			Départ		
Le	à	h	Le	à	h

Hébergement

Date	Nombre de plongeurs	Location de matériel – Tarif par plongée							
		Blocs		Détendeurs	Combinaisons	Stab			
		12l 3 €	15l 4 €	3 €	4 €	4 €			
	Matin								
	Après Midi								
	Matin								
	Après Midi								
	Matin								
	Après Midi								
	Matin								
	Après Midi								

Tarifs

Plongée : **25 €**

Plongée de nuit : **30 €**

Randonnée aquatique ou plongée libre (PMT fournis) : 18 €

Complément encadrement par plongée : 70 € - Supplément Nitrox 32 % : + 7 €

LECQUES AQUANAUT se charge du transport des plongeurs, de la sécurité relative à la navigation, de la surveillance de surface et du bon fonctionnement de ses moyens de sécurité.

Le président du club _____, certifie que tous ses plongeurs sont licenciés ou assurés, qu'ils respectent la réglementation en vigueur et qu'ils assurent leur propre encadrement.

Date

Cachet du club

Signature du président